

**Département du Bas-Rhin**  
**Arrondissement de Wissembourg**  
**Commune de CLIMBACH**

# **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 24 février 2024**

À 10h dans la salle du conseil municipal  
Sous la présidence de Monsieur Pierre GILLMING, Maire

Nombre de Conseillers : 11  
Conseillers en fonctions : 10  
Conseillers présents : 9  
Nombre de procurations : 0  
Secrétaire de séance : Maeva WILLINGER

Convocation envoyée le : 19 février 2024

**Présents:**

Pierre GILLMING – Eric KASTNER – Laura SCHWEICKART - DJURIC David – Jean-Charles FRANK - Thomas KOCHERT- Laurent PAOLONI - Gaëtan WAECHTER - Maeva WILLINGER

**Absents excusés :**

**Absents :**

Renée KRUMMEICH

*Le Quorum pour délibérer est atteint*

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** Maeva WILLINGER

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2024 ET SIGNATURES.**

Monsieur le Maire demande aux membres présents, si le procès-verbal 20 janvier 2024 suscite des remarques.

Le procès-verbal, n'appelant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose aux membres présents de rajouter un point à l'ordre du jour : Autorisation de modification d'imputations budgétaires.

Le Conseil Municipal décide de rajouter ce point à l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

1. Décisions du Maire
2. Choix des travaux d'exploitation forestière pour l'année 2024
3. Location Club House
4. Renouvellement de la ligne de trésorerie
5. Divers

**DEL2024-6 : DÉCISIONS DU MAIRE**  
**POINT N° 1**

Dans le cadre de l'usage de la délégation d'attribution consentie par délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 2022, selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la dernière séance du Conseil Municipal, aucune décision n'a été prise dans le cadre budgétaire, engagement financier et droit de préemption. Le Conseil Municipal a pris note des décisions du maire et aucune remarque n'a été formulée.

**DEL2024- : CHOIX DES TRAVAUX D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR L'ANNEE 2024**  
**POINT N°2**

Lors de la séance, Monsieur RECHER a proposé le programme d'exploitation forestière prévisionnel 2024 :

• **PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION :**

**VENTE DE BOIS**

Coupes de bois à façonner (Bc2-12c2-14c2-18a-18c2-15d-3c1-4c1-5c1-Chablis)	80 968 € HT
Coupes de bois sur pied (6c1-10c1)	1 700 € HT
<b>Recettes d'exploitation brutes prévues</b>	<b>82 668 € HT</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Travaux d'abattage et de façonnage en régie communale	36 592 € HT
Travaux de débardage	17 841 € HT
Honoraires	5 126 € HT
Assistance à la gestion de la main d'œuvre	1 830 € HT
<b>Dépenses d'exploitation prévues</b>	<b>61 389 € HT</b>

**Bilan net prévisionnel 21 279 € HT**

• **LES TRAVAUX PATRIMONIAUX :**

M. RECHER présente le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune de Climbach.

Différents travaux sont préconisés pour un montant HT de	<b>38 040 € HT</b>
✓ Travaux de maintenance parcellaire et du périmètre sur l'ensemble de la forêt	2 520 € HT
✓ Travaux sylvicoles : dégagement manuel et régénérations naturelles (4c2-17c2)	1 890 € HT
✓ Travaux de protection contre les dégâts de gibier : protection contre le Gibier – Enlèvement des protections individuelles	840 € HT
✓ Travaux d'infrastructure : entretien des renvois d'eau (ensemble de la forêt) ; entretien de route en terrain naturel sur 0.90km (chemin de la Diebhalt ; réseau de desserte : entretien des lisières (Broyage accotement chemin du Boesch Schleif)	30 690 € HT
✓ Travaux environnementaux : Elimination ou limitation d'espèces indésirables (4c2-17c2)	1 680 € HT
✓ Travaux d'accueil au public : Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, Signalétique (récupération déchet forêt)	420 € HT

Après concertation, le Conseil Municipal,

- ✓ **DÉCIDE** d'ajourner ce point et de le remettre à l'ordre du jour à la prochaine séance.

### **DEL2024-7 : LOCATION CLUB HOUSE POINT N°3**

Dans le cadre de la modification de la convention de mise à disposition du Club House, je vous propose de mettre en place un contrat de location, avec un état des lieux avant et après la location ainsi qu'une caution garantissant le remboursement des frais de réparation éventuelle.

Monsieur le Maire propose donc nommer le responsable de la location du Club House, qui fera un état des lieux avec comptage vaisselle à l'entrée et à la sortie ;

De demander un chèque de caution d'un montant de 300€ ;

D'augmenter les tarifs de comme suit :

- ★ Location pour le WE : **200 €**
- ★ Location à la journée : **70 €**
- ★ Location à la semaine (du lundi au vendredi) : **300 €**
- ★ Caution demandée à la signature du contrat : **300 €**
- ★ Forfait appliqué si défaut de nettoyage : **30 €/heure**
- ★ Casse pour la vaisselle, tarif appliqué selon l'état d'inventaire joint au contrat.

Après délibération, le Conseil municipal,

- **DECIDE** de nommer responsable de la location de salle communale : Laura SCHWEICKART
- **DECIDE** d'appliquer les nouveaux tarifs de location à compter de ce jour comme suit :
  - ★ Location pour le WE : **200 €**
  - ★ Location à la journée : **70 €**
  - ★ Location à la semaine (du lundi au vendredi) : **300 €**
  - ★ Forfait appliqué si défaut de nettoyage : **30 €/heure**
  - ★ Casse pour la vaisselle, tarif appliqué selon l'état d'inventaire joint au contrat.
- **DECIDE** la mise en place d'un contrat de location avec suivi des états des lieux avec dépôt d'un chèque de caution de 300 € qui sera rendu à l'état des lieux de sortie, si celui-ci est correct.

**Résultat des votes :                    Pour : 9                    Contre : 0                    Abstention : 0**

### **DEL2024-8 : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE POUR L'ANNEE 2024 POINT N°4**

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Épargne arrive à échéance le 31/03/2024.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie à compter du 01/04/2024, en vue du financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et en attente de la vente du bien immobilier, dans les conditions suivantes :

- MONTANT** : 160 000 €
- TAUX D'INTERET**: €STR+ marge de 1,10 %
- DUREE** : 12 mois renouvelable
- PROCESSUS DE TRAITEMENT AUTOMATIQUE** : Tirage en crédit d'office et Remboursement en débit d'office
- PERIODICITE DE PAIEMENT DES INTERETS** : par trimestre civil par débit d'office
- FRAIS DE DOSSIER** : 300 € en une seule fois
- COMMISSIONS ANNEXES** : néant
- MONTANT DU TIRAGE MINIMUM** : aucun montant minimum pour le tirage et remboursement

- COMMISSION DE NON UTILISATION** : 0,30 % trimestriellement, de la différence entre le montant de la LT et l'encours quotidien moyen.

Le Conseil Municipal après délibération, autorise Monsieur Le Maire :

- **A SIGNER** la proposition de la Caisse d'Épargne  
 → **A PROCÉDER** sans autre délibération, aux démarches de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

**Résultat des votes :**                      **Pour : 9**                      **Contre : 0**                      **Abstention : 0**

#### **DEL2024-9 – AUTORISATION DE MODIFICATION D'IMPUTATIONS BUDGETAIRES POINT N°5**

Dans le cadre de contrôles du SGC, des erreurs d'imputations budgétaires ont été détectées :

- Titre 224/2018 c/1313 Subvention de 100 000 €                      ⇒c/1323
- Titre 197/2018c/1313Subvention de 13 319 €                      ⇒c/1321
- Titre 52/2019c/1313Subvention de 7 663 €                      ⇒c/1321
  
- Mandat 192/2022c/13918Opération d'ordre 1 190 €                      ⇒c/13913
- Mandat 430/2023c/13918Opération d'ordre 1 190 €                      ⇒c/13913

Après délibération, le Conseil municipal,

- **AUTORISE** le Comptable à modifier ces comptes.

**Résultat des votes :**                      **Pour : 9**                      **Contre : 0**                      **Abstention : 0**

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 11h  
 La séance du 24 février 2024

Climbach, le 26 février 2024

Transmis au contrôle de légalité le 26/02/2024

Affiché le 26/02/2024

Pierre GILLMING	Eric KASTNER	Laura SCHWEICKART	David DJURIC
Jean-Charles FRANK	Thomas KOCHERT	Renée KRUMMEICH Absente	Laurent PAOLONI
Gaëtan WAECHTER	Maeva WILLINGER		